

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_259 : MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE
ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Gérard POUJADE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie-Thérèse LACOMBE

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres excusés :
Messieurs Patrick DELHEURE et Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Odile LACAZE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Roland GILLES), Nicole HIBERT (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ), Thierry DUFOUR (pouvoir à Yves CHAPRON)

Votants : 49

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

N° DEL2021_259 : MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois assure la compétence assainissement pour la totalité des seize communes membres. Ce territoire comporte les structures d'assainissement collectif suivantes :

- o 755 km de réseaux dont :
 - 48 km de réseaux de collecte de type unitaire (eaux usées et pluviales mélangées) ,
 - 427 km de réseaux de collecte eaux usées séparatif,
 - 280 km de réseaux de collecte eaux pluviales séparatif,
- o 76 postes de refoulement, 55 déversoirs d'orage,
- o 17 stations d'épuration.

Le schéma directeur d'assainissement approuvé en 2021 a établi un programme de travaux prioritaires à hauteur de 25 M€ HT sur 10 ans.

Il inclue le renouvellement continu des réseaux pour maintenir un âge moyen des conduites d'au moins 60 ans (durée actuelle d'amortissement financier des réseaux), sur ces 10 ans et les années suivantes. Pour maintenir cet objectif, il est nécessaire de garantir le renouvellement d'au moins 0,89 % des réseaux par an, soit 4,2 km en moyenne.

Le service public d'assainissement collectif communautaire est principalement financé par la redevance d'assainissement collectif.

Les tarifs actuels de la redevance communautaire d'assainissement collectif ont été approuvés par le Conseil communautaire du 3 juillet 2019 pour être appliqués à compter du 1^{er} août 2019.

Commune		Tarifs (€ HT/m³) appliqués depuis le 1er août 2019
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois, Cambon d'Albi, Arthès		1,44
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,84
	Part de 31 à 60 m ³	1,20
	Part de 61 à 100 m ³	1,42
	Part de 101 à 150 m ³	1,74
	Part de 151 à 200 m ³	2,06
	Part au delà de 200 m ³	2,38

Dans la perspective de financer durablement les emprunts, les amortissements liés au programme d'investissement et le fonctionnement du service, il est proposé de poursuivre le scénario retenu précédemment d'une augmentation annuelle du tarif de la redevance.

Une étude prospective financière du budget annexe assainissement collectif a été réalisée en septembre 2021 pour permettre un réajustement des redevances d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette étude tient compte des résultats de l'exercice 2021 et des propositions du budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2022.

Compte tenu :

- des dépenses d'investissement relatives :
 - > au renouvellement continu des réseaux d'assainissement,
 - > au renouvellement de deux postes de relevage,
 - > à l'amélioration d'unités de traitement (lagunes, unité du Clos de Rousset à Saint-Juéry),
 - > la création d'unités de traitement (Les Avalats à Saint-Juéry),
 soit plus de 4,315 M€ de travaux prévus en 2022,
- des dépenses de fonctionnement indispensables au bon fonctionnement des équipements de la régie,
- des évolutions variables d'une année à l'autre des consommations d'eau potable et par conséquent des volumes d'eaux usées rejetées,

il apparaît qu'une augmentation annuelle de 2% du tarif de la redevance d'assainissement est nécessaire. Cette augmentation permet de stabiliser l'épargne nette et de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des investissements.

Il est donc proposé d'ajuster le tarif comme suit :

Commune		Tarifs (€ HT/m ³) applicables à compter du 1er janvier 2022
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois, Arthès, Cambon d'Albi		1,47
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,86
	Part de 31 à 60 m ³	1,22
	Part de 61 à 100 m ³	1,45
	Part de 101 à 150 m ³	1,77
	Part de 151 à 200 m ³	2,10
	Part au delà de 200 m ³	2,43

Le tarif de la redevance d'assainissement communautaire sera notifié à chaque commune. Il sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer les tarifs de redevance assainissement collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1er janvier 2022 comme suit :

Commune		Tarifs (€ HT/m ³) applicables à compter du 1er janvier 2022
Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Marssac sur Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac, Lescure d'Albigeois, Arthès, Cambon d'Albi		1,47
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,86
	Part de 31 à 60 m ³	1,22
	Part de 61 à 100 m ³	1,45
	Part de 101 à 150 m ³	1,77
	Part de 151 à 200 m ³	2,10
	Part au delà de 200 m ³	2,43

DIT QUE les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe de l'assainissement collectif au chapitre 70 - article 70611.

Pour extrait conforme,
Fait le 14 décembre 2021,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY